

Brochure d'information pour la population

Mes informations de santé. Au bon endroit. Au bon moment.



DEP
dossier électronique
du patient

«
**Le dossier électronique du patient
permet de mieux coordonner les
traitements médicaux. Il accroît
ainsi la qualité des soins et la
sécurité des patients.**

»

Alain Berset, conseiller fédéral,
chef du Département fédéral de l'intérieur DFI

Préambule

Pour un dossier électronique au service du patient !

Des informations médicales accessibles à tous les professionnels de la santé choisis par le patient, y compris en cas d'urgence, permettront déjà de sauver des vies. Le patient aura un meilleur accès aux informations qui le concernent et pourra jouer un rôle plus actif dans son traitement. Avec l'intégration des directives anticipées au DEP p. ex., sa volonté sera aussi mieux respectée. Mais cela signifie que le patient devra s'investir pour que l'outil soit efficace.

Face au changement du rôle du patient et aux nouvelles connaissances à acquérir, les patients ne seront pas laissés seuls. Les associations qui défendent les intérêts des patients ont à cœur de les épauler pour gérer au mieux toutes ces informations qu'ils auront à leur disposition. Elles veilleront également au grain pour éviter toute dérive liée à l'utilisation de cet outil.

Et, bien entendu, cet outil devra encore se développer et proposera à l'avenir beaucoup d'autres fonctionnalités, qui contribueront à l'information et à la prévention. Pour les patients, c'est donc un moment charnière qui s'annonce : investissons-nous pour améliorer de manière active notre santé grâce à la technologie !



Baptiste Hurni,
président, Fédération
suisse des patients,
section Suisse romande

Contenu

En Bref

6

1. Le dossier électronique du patient (DEP)

8

- Qu'est-ce que le DEP ?
- Qu'est-ce que le DEP n'est pas ?
- Quels documents sont enregistrés dans le DEP ?
- À qui le DEP est-il destiné ?
- À qui le DEP n'est-il pas destiné ?

2. Quels avantages le DEP a-t-il pour vous ?

14

- Accès à vos documents
- Contrôle de votre dossier
- Transparence dans le traitement
- Pas de perte de documents
- Disponibilité immédiate en cas d'urgence
- Participation active au traitement
- Traitements de meilleure qualité et sécurité accrue
- Les possibilités proposées par le DEP

3. Comment le DEP fonctionne-t-il ?

20

- Consultation en ligne de tous les documents pertinents
- Enregistrement de vos propres données
- Attribution des niveaux de confidentialité
- Attribuer les droits d'accès
- Transmettre le droit d'accès
- Accès en cas d'urgence
- Désignation des représentants

4. Comment sont sécurisées vos données ?

26

- Certification des fournisseurs de DEP
- Nouveau numéro d'identification des patients
- Votre identité électronique
- Des connexions sécurisées
- Consulter le journal d'accès
- Stockage de données cryptées en Suisse
- Votre contribution à la sécurité

5. Comment ouvrir un DEP ?

30

- Qui fournit le DEP ?
- Combien coûte le DEP ?
- Qui décide de l'ouverture ?
- Comment obtenir un DEP ?

En bref



Choisissez votre fournisseur de DEP :
www.dossierpatient.ch/fournisseurs

Réponses aux questions les plus fréquentes :
www.dossierpatient.ch/faq

Tous les documents en un seul endroit

Le dossier électronique du patient (DEP) est un recueil numérique d'informations importantes sur votre santé. Les patients prennent part au DEP en tant que propriétaires et les professionnels de la santé en tant que participants.

Facultatif pour vous

L'ouverture d'un DEP est facultative pour toutes les personnes habitant en Suisse. Vous pouvez également supprimer votre DEP à tout moment et sans justification.

Obligatoire pour les institutions de soins stationnaires

Les hôpitaux de soins aigus, les cliniques de rééducation, les cliniques psychiatriques, ainsi que les établissements médicosociaux et les maisons de naissance ont l'obligation de s'affilier au DEP. Pour les autres professionnels de la santé, par exemple, pour les médecins indépendants, les pharmacies, les thérapeutes ou les services de soins à domicile, la participation est facultative.

Accéder au DEP

Vous-même et vos professionnels de la santé pouvez consulter les documents électroniques en tout temps via une connexion Internet sécurisée.

Accorder un droit d'accès

Vous décidez à quels documents et sur quelle période tel professionnel de la santé ou tel groupe de professionnels de la santé peut accéder.

Attribuer un niveau de confidentialité

Vous pouvez attribuer aux documents médicaux de votre DEP un niveau de confidentialité parmi les trois définis : « normal », « restreint » ou « secret ».

Désigner des représentants

Vous pouvez charger une personne de confiance de gérer le DEP à votre place.

Interdire l'accès

Vous pouvez exclure pour un professionnel de la santé donné tout accès à votre DEP.

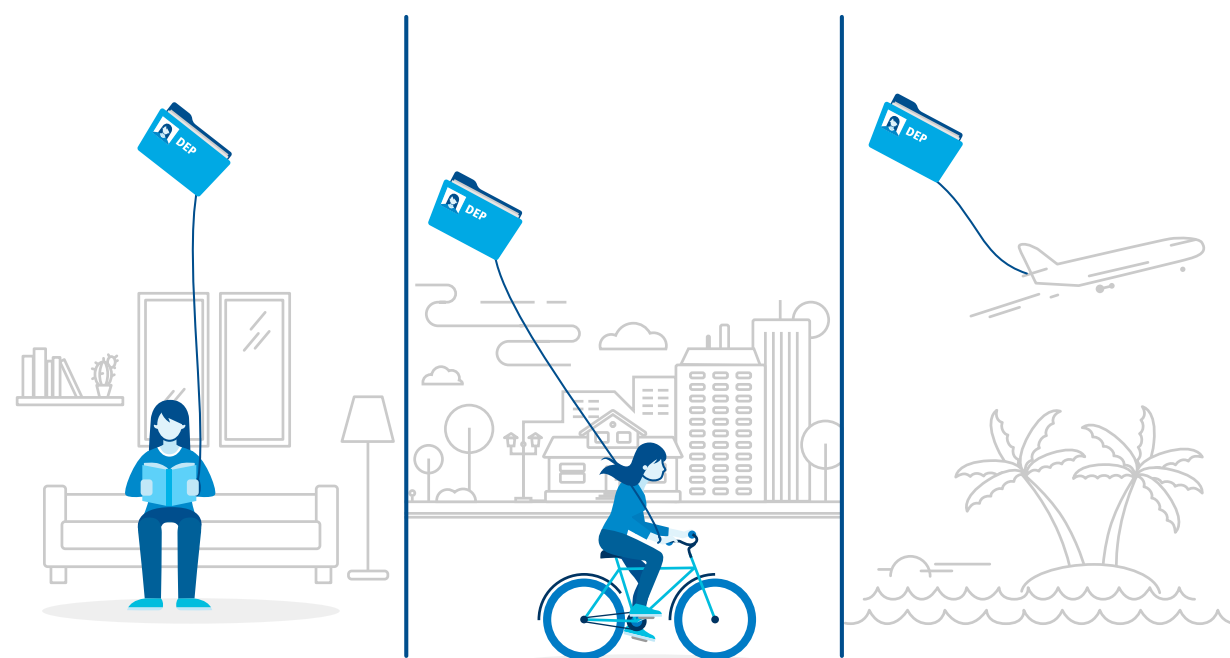
Exigences de sécurité

Tous les fournisseurs de DEP doivent répondre aux mêmes exigences légales avec des normes de sécurités élevées. Seule une offre DEP qui a été certifiée avec succès est munie du label de certification DEP.

1. Le dossier électronique du patient

Le dossier électronique du patient (DEP) contient vos informations personnelles ainsi que les données et les documents relatifs à votre santé. Vous pouvez y accéder en ligne en tout temps par une connexion Internet sûre. Vous pouvez également choisir, parmi les professionnels de la santé qui vous entourent, qui y a accès.

Film d'explication sur :
www.dossierpatient.ch/filmexplicatif



Avec le DEP, chaque personne a les informations les plus importantes sur sa santé au bon moment et au bon endroit.

«
**La plupart des erreurs médicales
qui se produisent de nos jours sont
dues à des problèmes dans la
communication.**

»
Dr. med. et phil. Piet van Spijk,
Medicum Wesemlin,
centre de médecine ambulatoire,
Lucerne

Qu'est-ce que le DEP ?

Le dossier électronique du patient (DEP) est un recueil numérique d'informations importantes sur votre santé. En font partie notamment le rapport de sortie d'hôpital, le rapport de soins à domicile, l'aperçu de la médication actuelle, les résultats radiographiques ou le carnet de vaccination. Grâce au DEP, ces documents sont disponibles en ligne et vous pouvez les consulter en tout temps, que ce soit sur votre ordinateur ou votre smartphone, depuis chez vous ou en déplacement. Les informations contenues dans le DEP vous appartiennent. C'est vous qui décidez de leur utilisation. L'objectif du DEP est formulé dans la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) : « Le dossier électronique du patient est un instrument visant à renforcer la qualité des traitements médicaux, à améliorer les processus de traitement des patients, à accroître la sécurité des patients, à augmenter l'efficacité du système de santé et à favoriser la compétence des patients en matière de santé. »

**Le DEP contient
les informations
pertinentes relatives à
votre santé.**

Qu'est-ce que le DEP n'est pas ?

Le DEP ne contient pas toutes les informations de santé saisies électroniquement, mais seulement celles qui sont pertinentes pour les autres professionnels ou pour la suite du traitement. Parallèlement au DEP, le professionnel de la santé qui vous suit continue à avoir un dossier médical complet pour votre suivi. Celui-ci contient bien plus d'informations que le DEP.

Le DEP n'est pas un instrument d'archivage de documents de l'administration ou des assurances-maladies. Celles-ci n'ont donc pas accès à votre DEP.

**Le DEP ne contient pas
toutes les informations
de votre dossier
médical.**

Informations sur la loi fédérale :
www.dossierpatient.ch/legislation

Le DEP en action

Vue d'ensemble des médicaments



Monique Favre a 75 ans et souffre d'une maladie cardiaque. C'est pourquoi elle prend un médicament que son médecin de famille lui a prescrit. La médication actuelle de Monique Favre figure dans son DEP. Alors qu'elle fait des courses en ville, Monique Favre ressent soudain des douleurs au genou. Elle se souvient que l'ibuprofène l'a bien aidée quand elle a eu des douleurs aux articulations et se rend dans la pharmacie la plus proche.

La pharmacienne ouvre le DEP de M^{me} Favre et constate que l'ibuprofène n'est pas compatible avec sa médication actuelle. Par conséquent, la pharmacienne lui remet du paracétamol pour traiter ses douleurs articulaires. Elle lui

recommande de consulter son médecin traitant si ces rhumatismes durent plus de trois jours ou s'aggravent.

Pour finir, elle saisit les informations dans le DEP de M^{me} Favre. Le traitement prescrit est ainsi documenté. Grâce au DEP, tous les professionnels de la santé autorisés à accéder au dossier de M^{me} Favre peuvent toujours consulter les informations les plus récentes. Le DEP permet d'améliorer la sécurité de M^{me} Favre en évitant des interactions indésirables entre les médicaments ou une médication erronée. Le recours au DEP a été très utile : Monique Favre supporte bien les médicaments prescrits. Et son genou va mieux.



« Le DEP en action » en vidéo :
www.dossierpatient.ch/clips

Quels documents sont enregistrés dans le DEP ?

Sont stockées dans le DEP des copies numériques des documents considérés comme « pertinents pour le traitement ». Concrètement, il s'agit d'informations importantes pour les professionnels de la santé

Le DEP contient les informations pertinentes pour votre traitement. Tout comme vous, les professionnels de la santé peuvent enregistrer des documents dans votre DEP.

qui poursuivront votre traitement. C'est le ou la médecin ou thérapeute traitant/e qui décide quelles informations sont considérées comme importantes. Par exemple, le personnel soignant de l'hôpital enregistre le rapport de sortie d'hôpital

dans le DEP. Ainsi, les personnes qui effectuent les soins à domicile sauront à quoi elles doivent être attentives en prodiguant leurs soins.



Le DEP contient, par exemple, le carnet de vaccination, les résultats d'une radiographie ou la liste des médicaments.

«
L'utilité est dans le nombre : plus les participants au DEP seront nombreux, plus son utilité sera grande.
 »

Hansjörg Looser,
 responsable cybersanté
 du canton de Saint-Gall

Vous pouvez toutefois exiger que certains documents ne figurent pas dans votre DEP, ou modifier leur niveau de confidentialité afin que seulement vous ou certains professionnels de la santé que vous choisissez y ayez accès. Par ailleurs, vous pouvez déposer vos propres documents dans votre DEP, s'ils vous paraissent importants.

Exemples de documents que peuvent ajouter les professionnels de la santé :

- Liste actuelle de médicaments
- Rapport de sortie d'hôpital après une opération
- Rapport de soins à domicile
- Carnet de vaccination actualisé
- Indication d'allergies connues
- Résultats radiographiques ou rapport de laboratoire

Exemple de documents que vous pouvez ajouter vous-même :

- Résultats radiographiques ou rapports de laboratoire précédant l'ouverture du DEP
- Journal personnel des douleurs
- Mesures de tension artérielle provenant d'une application
- Ordonnance ophtalmologique
- Directives anticipées du patient
- Carte de donneur d'organes

Lorsque des professionnels de la santé mettent à jour des documents existants, les versions antérieures restent disponibles dans le DEP.

À qui le DEP est-il destiné ?

Toute personne résidant en Suisse peut ouvrir un DEP. Le DEP est facultatif et peut être refermé à tout moment. Même s'il se nomme « dossier du patient », cela ne signifie pas qu'il faut être malade pour en ouvrir un. Une personne en bonne santé peut aussi en posséder un.

Le DEP est facultatif pour la population. Pour les institutions de santé, seuls les hôpitaux, les établissements médico-sociaux, les cliniques psychiatriques et les maisons de naissance sont obligés de s'affilier au réseau DEP.

Les hôpitaux de soins aigus, les cliniques psychiatriques, les cliniques de rééducation, puis jusqu'à avril 2022, les établissement médico-sociaux et les maisons de naissance, sont tenus d'y enregistrer les informations importantes sur votre santé, si vous

le souhaitez. Tous les autres intervenants, comme les médecins de famille, les sages-femmes, les pharmaciens ou les services d'aide et de soins à domicile, seront libres de l'alimenter.

À qui le DEP n'est-il pas destiné ?

Les personnes et organisations qui ne sont pas impliquées dans votre traitement ne peuvent pas y accéder. Sont par conséquent exclus d'accès les employeurs, les autorités, les assurances-maladie ou les compagnies d'assurance-vie. Même le médecin-conseil d'une assurance-maladie ne peut pas consulter vos documents DEP.



employeurs



assureurs



autorités

Il faudra un certain temps pour que l'utilisation du DEP se généralise, parce qu'il s'agit de bien plus que d'un simple service numérique. La nouvelle façon dont les patients et leurs soignants échangent des informations constitue également un changement culturel.

Le DEP sera progressivement développé et amélioré. En effet, alors qu'à ses débuts le DEP contiendra principalement des documents en format PDF, des formats interactifs viendront bientôt s'intégrer à la plateforme DEP. Cela permettra à votre médecin ou à votre pharmacien, par exemple, d'adapter la vue d'ensemble de vos médicaments actuels directement dans le DEP.

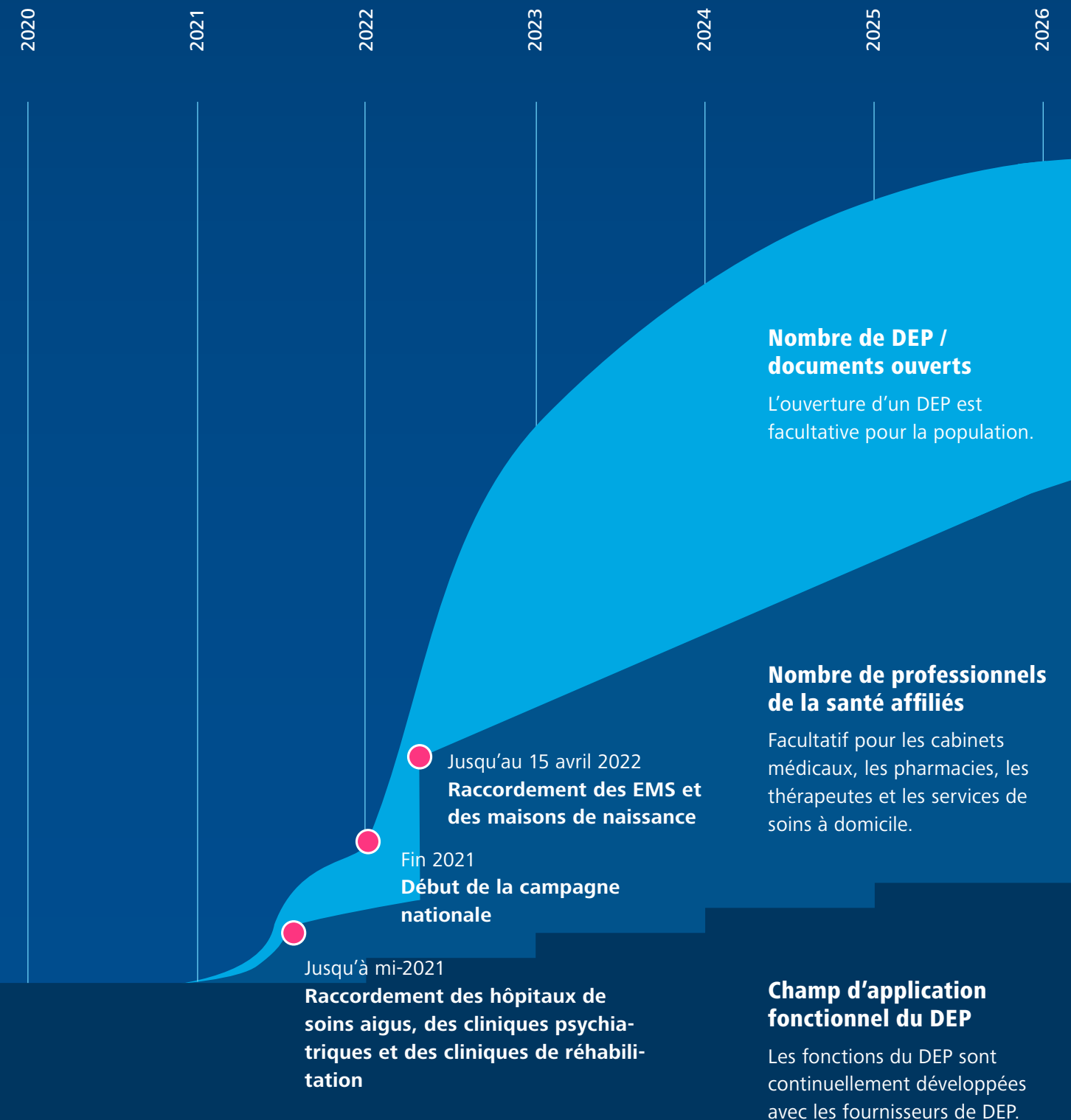
L'utilité du DEP s'améliorera au fur et à mesure qu'augmente le nombre de patients qui ouvrent un DEP et qui demandent à leurs thérapeutes d'y classer les documents les plus importants pour leur santé. L'objectif est de garantir que tous les professionnels de santé qui vous entourent ont accès aux mêmes informations à tout moment. Cela permettra à l'information de circuler mieux et plus efficacement durant le suivi de votre traitement.



Le DEP est un projet qui évolue :
www.dossierpatient.ch/developpements

Le dossier électronique du patient

Un DEP en constante évolution



2. Quels avantages le DEP a-t-il pour vous ?

Avec le DEP, vous gardez le contrôle sur vos documents. Vous octroyez aux professionnels qui vous traitent un accès rapide et sécurisé aux informations importantes concernant votre santé. Ainsi vous pouvez participer plus activement au traitement.

 Découvrez les nombreuses utilités du DEP : www.dossierpatient.ch/avantages



Les patients décident des professionnels de santé auxquels ils accordent des droits d'accès.

«
Le DEP renforce le rôle du patient dans la relation thérapeutique. Il lui permet de mieux gérer ses maladies et ses traitements.

»

Dr. med. Alexis Zawodnik,
responsable de la santé numérique
du canton de Genève

Accès à vos documents

Sans le DEP, le seul moyen d'accéder à vos documents est de demander expressément au professionnel de la santé qui s'occupe de vous de vous laisser consulter un document médical. Le DEP change les rôles. Premièrement, vous pouvez consulter vos documents importants quand bon vous semble. Deuxièmement, vous pouvez mettre ces informations à la disposition de tous les professionnels de la santé impliqués dans votre traitement.

Avec le DEP, vous obtenez un aperçu de vos documents médicaux.

Transparence du traitement

Le DEP contient d'anciens et de nouveaux documents. Ceci vous permet, à vous et aux professionnels de la santé, de savoir quel traitement médical et quelles mesures de soins ont été réalisés quand et pourquoi. Le système est ainsi plus transparent et peut aider à prendre les bonnes décisions.

Les documents dans le DEP renseignent sur les mesures prises lors du traitement.

Pas de pertes de documents

Le DEP est disponible en permanence via une connexion Internet sécurisée sur tous les appareils, tels qu'ordinateurs, tablettes ou smartphones. Si vous perdez un appareil, vos documents ne sont pas perdus, car ils sont sauvegardés non pas sur votre appareil, mais en lieu sûr auprès de votre fournisseur de DEP certifié.

Contrôle de votre dossier

Vous décidez qui, à part vous, a le droit de consulter vos documents et pour combien de temps. Vous pouvez ainsi aménager et contrôler votre DEP en tout temps en fonction de vos besoins.

Disponibilité immédiate en cas d'urgence

En cas d'urgence médicale, il peut arriver qu'une personne soit inconsciente ou incapable de parler. Pourtant, c'est justement à ce moment que des informations telles que des allergies, des médicaments ou des maladies connues peuvent être très utiles aux personnes qui vous soignent. Le DEP autorise l'accès dans ces cas exceptionnels, même en l'absence d'un consentement explicite par

le titulaire. Les patients sont toutefois informés de l'accès par la suite, ce qui peut aussi se faire par courriel ou par SMS.

En cas d'urgence, les informations contenues dans le DEP peuvent permettre de sauver des vies.

Participation active au traitement

Grâce au DEP, vous avez accès aux informations les plus importantes sur votre santé. Vous pouvez ainsi en apprendre davantage sur votre santé et donc participer plus activement au processus de traitement.

En choisissant qui a accès à votre DEP, vous assumez une responsabilité importante. Si vous refusez, par exemple, à un professionnel de la santé l'accès à votre DEP ou si vous en excluez certains documents importants, le risque d'erreur médicale augmente.

Il est par conséquent important que vous gériez vos droits d'accès en toute conscience et veilliez à ce que les professionnels de la santé qui vous soignent puissent consulter les documents nécessaires.

«
Nous soignons de plus en plus souvent et sur de plus longues périodes des patients atteints de maladies chroniques. Dans ce contexte, le DEP joue un rôle essentiel pour la continuité des soins, la coordination et la coopération interprofessionnelle.
»

Annette Biegger,
directrice des soins
Ente Ospedaliero Cantonale,
Bellinzona

Le DEP en action

Disponibile en cas d'urgence



Eva RoCHAT est percutée par une voiture et perd connaissance. Peu après, elle est emmenée en ambulance aux urgences de l'hôpital cantonal. Pendant le transport, les ambulanciers transmettent à l'hôpital ses données personnelles. Grâce à ces informations, l'hôpital peut vérifier si M^{me} RoCHAT a un DEP. Heureusement, c'est le cas. L'accès d'urgence permet à la médecin urgentiste de consulter le DEP de la patiente,

même si cette dernière ne l'y a pas expressément autorisée. Elle voit dans le DEP que M^{me} RoCHAT souffre de fibrillation auriculaire et qu'elle prend donc des médicaments anticoagulants. Le dossier indique également une allergie à la pénicilline. De telles informations peuvent sauver une vie. Plus tard, M^{me} RoCHAT reçoit une notification indiquant qu'il y a eu un accès d'urgence à son DEP.



« Le DEP en action » en vidéo :
www.dossierpatient.ch/clips

Traitements de meilleure qualité et sécurité accrue

Une meilleure qualité de traitement et une sécurité plus élevée pour les patients constituent deux des objectifs les plus importants du DEP. Avec le DEP, les professionnels de la santé ont accès rapidement aux informations essentielles pour votre traitement. Les traitements inutiles ou doubles peuvent aussi être évités. La pertinence du diagnostic et de la thérapie est améliorée et les risques liés à des décisions erronées diminuent.

Le processus de médication en est un exemple. Selon la Fondation sécurité des patients Suisse, on estime que 20 000 admissions à l’hôpital par an sont dues à

Grâce au DEP, il est possible d’accroître la sécurité d’une thérapie et de diminuer le risque de décisions erronées potentiellement dangereuses.

des événements médicamenteux indésirables. Cela inclut, par exemple, une personne qui prend des médicaments incompatibles. Le DEP permet de s’assurer que tous les professionnels de la santé sont informés des médicaments pris par leurs patients, évitant ainsi les interactions indésirables. C’est pourquoi la Fondation sécurité des patients Suisse préconise l’utilisation du DEP comme outil technique pour améliorer la sécurité des patients. Il est important de garantir un usage aussi complet et étendu que possible, avec le moins de lacunes possible.

« Une utilisation systématique du DEP facilite grandement l’adéquation conséquente des médicaments lors de l’admission et de la sortie de l’hôpital. »

Dr. med. Liat Fishman,
Fondation sécurité des patients Suisse

Quelles sont les possibilités proposées par le DEP ?

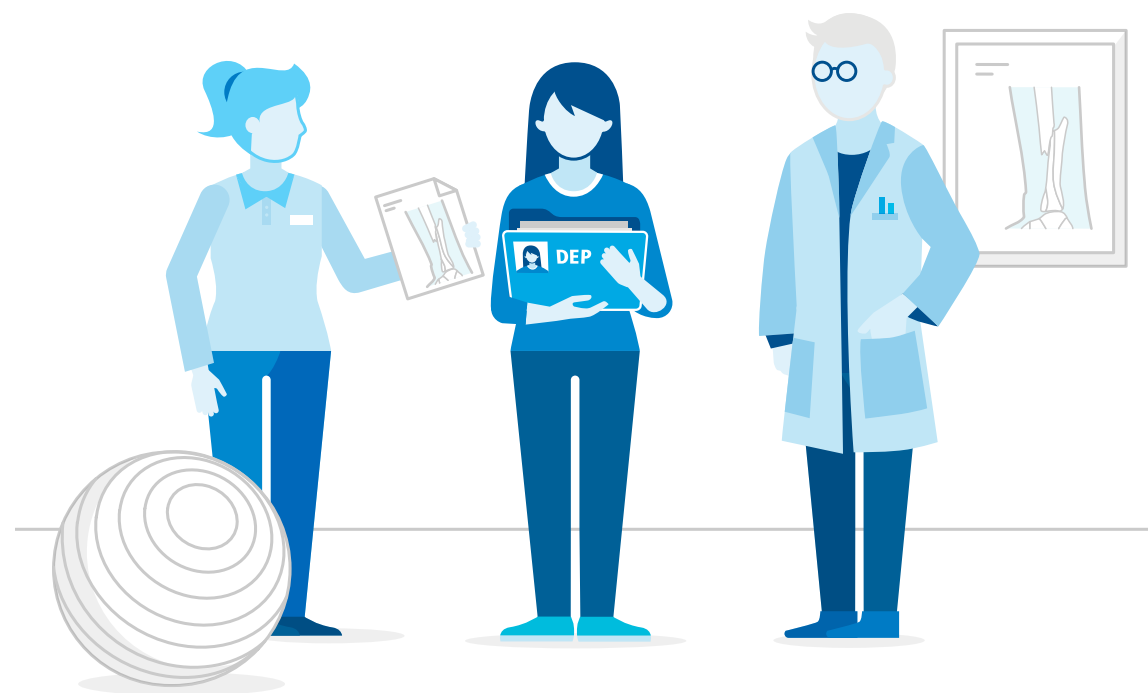
Le DEP apporte de nouveaux moyens pour le traitement des patients. Ceux-ci viennent compléter ceux déjà existants.

Lieu de conservation	Les informations importantes sur votre santé sont rassemblées dans votre DEP. Ils sont enregistrés de manière sûre et ne se perdent pas.
Accès à vos documents	Vous pouvez consulter vos documents les plus importants à tout moment sans avoir à les demander explicitement.
Documents	Vous pouvez compléter en ligne le DEP en y ajoutant vos propres informations. Vous n’avez plus besoin de conserver vos documents sous forme papier.
Disponibilité de l’information	Les professionnels de la santé peuvent accéder rapidement à des informations importantes. Il n’est pas nécessaire qu’ils appellent d’autres professionnels de la santé.
Échange d’informations	L’échange d’informations se fait par le biais d’un système de stockage numérique uniforme et sécurisé.
Accès des professionnels de la santé	Vous choisissez quels professionnels de la santé ont accès à quelles informations dans votre DEP.
En cas d’urgence	Le DEP permet aux professionnels de la santé d’accéder rapidement à des informations cruciales, même si vous êtes inconscient.

3. Comment le DEP fonctionne-t-il ?

Dans votre DEP, vous décidez quel professionnel de la santé peut accéder à quels documents. Vous pouvez déposer vos propres documents dans le DEP et, au besoin, régler la question des représentants.

 Découvrez toutes les fonctionnalités du DEP : www.dossierpatient.ch/fonctions



Les patients accordent à leurs professionnels de santé le droit d'accéder à leur DEP.

« Pour les soins aux résidents, des informations médicales d'autres prestataires sont d'une grande importance pour les institutions de soins, et donc également le DEP. »

Anna Jörger,
CURAVIVA Suisse

Attribution de niveaux de confidentialité

Vous pouvez attribuer en tout temps l'un des trois niveaux de confidentialité suivants à vos documents DEP. Vous décidez ainsi qui peut les consulter.

« Normal »

Ce sont les documents qui sont accessibles à tout professionnel de la santé à qui vous avez accordé un droit d'accès à votre DEP.

« Restreint »

Il s'agit de documents que vous considérez comme sensibles. Par conséquent, ils ne peuvent être consultés que par des professionnels de la santé bénéficiant d'un droit d'accès spécifique dit « droit d'accès étendu ».

« Secret »

Vous êtes la seule personne à pouvoir consulter ces documents.

Si vous n'en avez pas décidé autrement, à tout nouveau document est attribué le niveau de confidentialité « normal ». Ceci permet aux professionnels de la santé de consulter toutes les informations importantes pour votre traitement. Pour les informations sensibles, un professionnel de la santé peut, au cas par cas, restreindre l'accessibilité d'un document en lui attribuant le niveau de confidentialité « restreint ».

Vous pouvez toutefois modifier le paramétrage par défaut de sorte que les nouveaux documents soient toujours assortis d'un niveau de confidentialité « restreint » ou même « secret ». Vous pouvez modifier à tout moment aussi bien les paramètres personnels des droits d'accès que le niveau de confidentialité de chaque document. Vous pouvez en décider vous-même, ou en accord avec une personne de confiance.

Consultation en ligne de tous les documents

Via un site Internet, vous pouvez consulter en ligne votre DEP et les documents qui s'y trouvent – que ce soit à la maison ou en déplacement, sur votre smartphone, votre ordinateur ou votre tablette. Pour une meilleure vue

Vous pouvez accéder à votre DEP à tout moment.

d'ensemble, vous pouvez trier ou filtrer les documents de votre DEP selon divers critères, comme le lieu d'origine du document (p. ex. le nom de l'hôpital ou la discipline médicale, telle que « chirurgie », « radiologie » ou « pédiatrie »).

Enregistrement de vos propres données

Vous pouvez déposer dans votre DEP vos propres documents et leur contenu médical. Il peut

Vous pouvez déposer vous-même dans votre DEP des documents tels que vos directives anticipées ou votre carte de donneur d'organes.

s'agir, par exemple, de rapports scannés de traitements plus anciens. Vous pourriez aussi y enregistrer un journal des douleurs ou du diabète. Des informations provenant d'appareils mobiles comme votre

appareil de mesure de la pression artérielle ou une application peuvent également être enregistrées dans le DEP.

«
La confidentialité est garantie, car c’est moi qui choisis à qui je donne accès à mon dossier. Dans mon cas, ce sont mon médecin traitant, mon infirmière de soins à domicile et l’hôpital.
»

René, patient,
utilisateur de « Mon dossier médical »,
la plateforme de la Direction générale de la santé
du canton de Genève, qui laissera la place
à la plateforme CARA

Attribuer les droits d'accès

Nul ne peut vous obliger à rendre les documents de votre DEP accessibles. Il vous incombe de décider si et pour combien de temps un professionnel de la santé ou un groupe de professionnels de la santé peut y accéder. Pour certains groupes de

Vous pouvez accorder à un professionnel de la santé un accès normal ou étendu à votre DEP, ou lui interdire totalement d'accéder à votre DEP.

professionnels de la santé, le droit d'accès doit être limité dans le temps. Un groupe correspond, par exemple, à un service dans un hôpital, un groupement de médecins, une pharmacie ou une unité de soins à domicile.

Au cours d’une première étape, vous recherchez la personne ou le groupe souhaités dans le répertoire des participants au DEP. Vous définissez ensuite leur droit d'accès : normal ou étendu.

Droit d'accès normal → accès à des documents du niveau de confidentialité normal

Avec un droit d'accès normal, un professionnel de la santé peut accéder à tous vos documents avec niveau de confidentialité « normal ».

Droit d'accès étendu → accès à des documents des niveaux de confidentialité normal ou restreint

Un professionnel de la santé bénéficiant d'un droit d'accès étendu peut en plus consulter vos documents avec niveau de confidentialité « restreint ».

Aucun droit d'accès aux documents du niveau de confidentialité secret

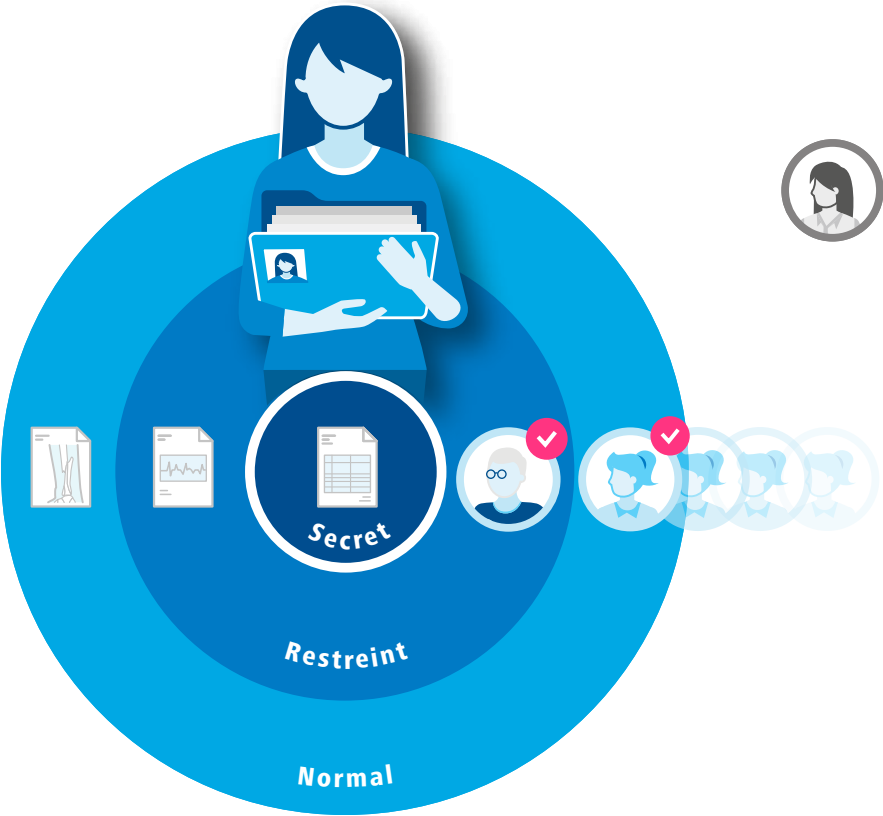
Vous êtes la seule personne à pouvoir consulter les documents avec le niveau de confidentialité « secret ». Les professionnels de la santé à qui vous avez accordé un droit d'accès à votre DEP normal ou étendu ne peuvent pas les lire.

Vous pouvez modifier en tout temps les droits d'accès des professionnels de la santé ou des groupes. Si un médecin ou un thérapeute se rallie à un groupe de professionnels de la santé, tel qu'un cabinet médical ou un département d'hôpital, il bénéficie automatiquement des droits d'accès du groupe. Si au contraire un professionnel de la santé quitte le groupe, son droit d'accès lui est retiré.

Vous pouvez choisir d'être informé/e lorsque de nouveaux professionnels rejoignent un groupe qui bénéficie de droits d'accès. Et vous avez aussi la possibilité de priver par principe certains professionnels de la santé de droits d'accès (liste noire).

 [Comment attribuer le droit d'accès ?
www.dossierpatient.ch/droit-acces](http://www.dossierpatient.ch/droit-acces)

Niveaux de confidentialité



Droits d'accès

	Patiente	Professionnels de la santé		
		 Droit d'accès Étendu	 Droit d'accès Normal	 Sans droit d'accès
 Niveau de confidentialité Secret				
 Niveau de confidentialité Restreint				
 Niveau de confidentialité Normal				

Le DEP en action

Plusieurs maladies – un seul DEP



Richard Garnier a de plus en plus de problèmes de santé : il est en surpoids et souffre d'hypertension et de diabète. Il a eu un premier infarctus peu après sa retraite. Son médecin de famille et sa cardiologue sont rassurés par le fait qu'il possède un DEP. Ils bénéficient ainsi toujours de connaissances actualisées et identiques. Richard Garnier a par ailleurs une blessure à la cheville qui guérit mal et qui doit être soignée et contrôlée étroitement par le service de soins à domicile. L'infirmier à domicile photographie régulièrement la plaie et enregistre ses clichés dans le DEP, ce qui permet au médecin de famille de suivre la cicatrisation sans avoir à convoquer le patient pour une consultation.

«Le DEP en action» en vidéo :
www.dossierpatient.ch/clips

Transmettre le droit d'accès

Vous avez la possibilité d'autoriser un ou une professionnel/le de la santé à transmettre son propre droit d'accès à d'autres personnes ou groupes de

Vous pouvez permettre à votre médecin d'attribuer un droit d'accès à d'autres professionnels de la santé.

personnes prodiguant des soins. Un médecin de famille peut, par exemple, transmettre son droit d'accès personnel au radiologue à qui il a adressé son patient. Il ne peut toutefois transmettre

que le droit d'accès dont il bénéficie lui-même (p. ex. le droit d'accès normal).

Accès en cas d'urgence

En cas d'urgence, les professionnels de la santé qui ne possèdent pas de droit d'accès ont, en principe, exceptionnellement accès à votre DEP. Dans ce cas, ils peuvent consulter par défaut les documents avec niveau de confidentialité normal. Vous pouvez toutefois modifier ces paramètres et libérer aussi l'accès aux documents avec niveau de confidentialité restreint, ou encore exclure totalement tout accès, même en cas d'urgence. Vous serez par la suite prévenu de cet accès en cas d'urgence à votre DEP.

«

La mission de la pharmacie du futur sera de déceler le plus précisément possible les problèmes des patients et de les résoudre immédiatement. Dans ce sens, le DEP constitue certainement la voie à suivre.

»

Didier Ray, pharmacien,
pharmacie zum Mohrenkönig,
Stein am Rhein

Désignation des représentants

Si vous ne souhaitez pas gérer votre DEP vous-même, vous pouvez déléguer cette tâche à une personne de confiance. Il peut s'agir d'une personne

de votre entourage, par exemple, un membre de la famille, un ami. Un professionnel de la santé, par exemple un médecin ou un soignant, pourrait aussi jouer ce rôle de représentant. Cette personne dispose alors des

Vous pouvez définir un représentant ou une représentante pour gérer votre DEP. Les enfants peuvent être remplacés par leurs parents.

mêmes droits que vous et peut consulter l'ensemble du dossier.

En ce qui concerne les enfants et les personnes incapables de discernement, un représentant légitime peut ouvrir et gérer le DEP à la place du titulaire : les parents en remplacement des enfants, la curatrice en remplacement d'une personne sous curatelle, etc.

4. Comment sont sécurisées vos données ?

La protection et la sécurité des données sont d'une importance primordiale pour le dossier électronique du patient. La loi sur la protection des données et la loi fédérale sur le DEP y veillent. Chaque fournisseur d'un DEP fait l'objet d'une vérification approfondie, d'une certification et d'un contrôle régulier, afin d'assurer que les documents contenus dans votre DEP soient protégés contre tout accès extérieur et stockés de manière sûre.

 Découvrez comment les informations sur votre santé sont protégées : www.dossierpatient.ch/securite-des-donnees



Les fournisseurs de DEP certifiés sont reconnaissables au label de sécurité.

« Les données touchant à la santé doivent faire l'objet d'une protection particulière. Les patients doivent pouvoir être assurés que leurs données sont protégées selon les standards maximaux et qu'elles ne sont utilisées que dans le but fixé pour le DEP. C'est pourquoi la protection des données et la transparence sont des facteurs déterminants pour le succès du DEP. »

Adrian Lobsiger, préposé fédéral
à la protection des données et à la transparence

Certification des fournisseurs de DEP

La loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) prescrit la manière dont le DEP doit être organisé et sécurisé du point de vue technique. Chaque fournisseur de DEP fait l'objet d'une vérification, d'une certification et d'un contrôle régulier. Seuls les fournisseurs certifiés du DEP peuvent utiliser le logo officiel. Cela atteste qu'il s'agit d'un prestataire digne de confiance, qui respecte toutes les prescriptions de la Confédération en la matière.

Nouveau numéro d'identification des patients pour le DEP

Quelques informations, telles que le nom ou la date de naissance, ne suffisent pas à identifier une personne de façon sûre. C'est pourquoi un

Le numéro d'identification univoque des patients permet d'éviter des confusions dangereuses.

numéro univoque a été créé pour le DEP : le numéro d'identification du patient. Cela permet aussi d'éviter que le même numéro soit attribué à plusieurs patients et que, par conséquent,

des informations médicales soient attribuées à la mauvaise personne, ce qui pourrait se révéler dangereux pour les patients concernés. Ce numéro vous est attribué par la Confédération à l'instant où vous vous inscrivez pour le DEP.

Votre identité électronique

Toutes les personnes impliquées dans le DEP doivent s'identifier de manière sûre, qu'il s'agisse de professionnels de la santé, de patients ou de représentants. A cet effet, vous avez besoin d'une identité électronique. Celle-ci est une forme de passeport numérique comparable à celle utilisée pour l'accès sur l'e-banking ou au Swiss Pass pour les transports en commun.

L'identité électronique est une forme de passeport numérique, avec laquelle vous pouvez accéder à votre DEP.

L'identité électronique est gérée par des organisations différentes de celles qui fournissent le DEP. Les éditeurs de moyens d'identification électronique doivent également réussir la procédure de certification et sont donc également reconnaissables à la marque officielle de certification DEP. La procédure pour obtenir une identité électronique varie selon le fournisseur de DEP et l'éditeur d'identité électronique.

 Éditeurs de moyens d'identification : www.dossierpatient.ch/identite-electronique

«
Cela demande la participation de
toutes et tous – de vous-mêmes,
de vos soignants et de vos aidants.
C'est n'est qu'ainsi que le DEP est
vraiment efficace.

»
Susanne Hochuli,
présidente de l'Organisation
suisse des patients

Les patients peuvent également être activement informés (par exemple par SMS) des accès d'urgence ou des changements d'adhésion à un groupe de professionnels de la santé. Cette traçabilité des accès permet d'identifier tout accès frauduleux ou indésirable et, le cas échéant, de les poursuivre juridiquement.

Stockage de données cryptées en Suisse

Le DEP n'est pas introduit en Suisse de manière centralisée, mais au contraire décentralisée, avec différents fournisseurs du DEP. Les prescriptions juridiques et les règles sont toutefois les mêmes pour toute la Suisse. Cette approche décentralisée présente des avantages pour la sécurité des données, puisqu'il n'y

a pas qu'un seul endroit où sont stockés tous les documents DEP. Tous les dispositifs de stockage doivent toutefois se trouver en Suisse et sont soumis au droit suisse.

Les dispositifs de stockage sont soumis au droit suisse.

Votre contribution à la sécurité

La sécurité du DEP est notamment garantie par la certification de tous les fournisseurs de DEP et par l'identification sécurisée. Il subsiste tout de même un risque, et vous pouvez contribuer vous-même à augmenter le niveau de sécurité en prenant certaines mesures. Par exemple :

- Gardez secrètes les données de connexion au DEP et ne les transmettez pas à autrui
- N'ouvrez pas les pièces jointes ou les liens de courriels provenant d'adresses inconnues (phishing)
- Attribuez avec soin les droits d'accès

Des connexions sécurisées

Les fournisseurs de DEP forment avec les établissements de soins de santé connectés un espace de confiance qui est isolé de l'Internet par des moyens cryptographiques. Cette connexion sécurisée bilatéralement empêche l'accès d'un tiers aux échanges de données. La sécurité de cet espace de confiance est régulièrement vérifiée.

Consulter le journal d'accès

Tous les noms des personnes ayant visionné des documents, de même que la date à laquelle elles les ont consulté ou qu'elles ont enregistré de nouveaux documents, sont consignés dans le DEP, comme la physiothérapeute Fonjallaz ou encore

la pharmacienne Borel.

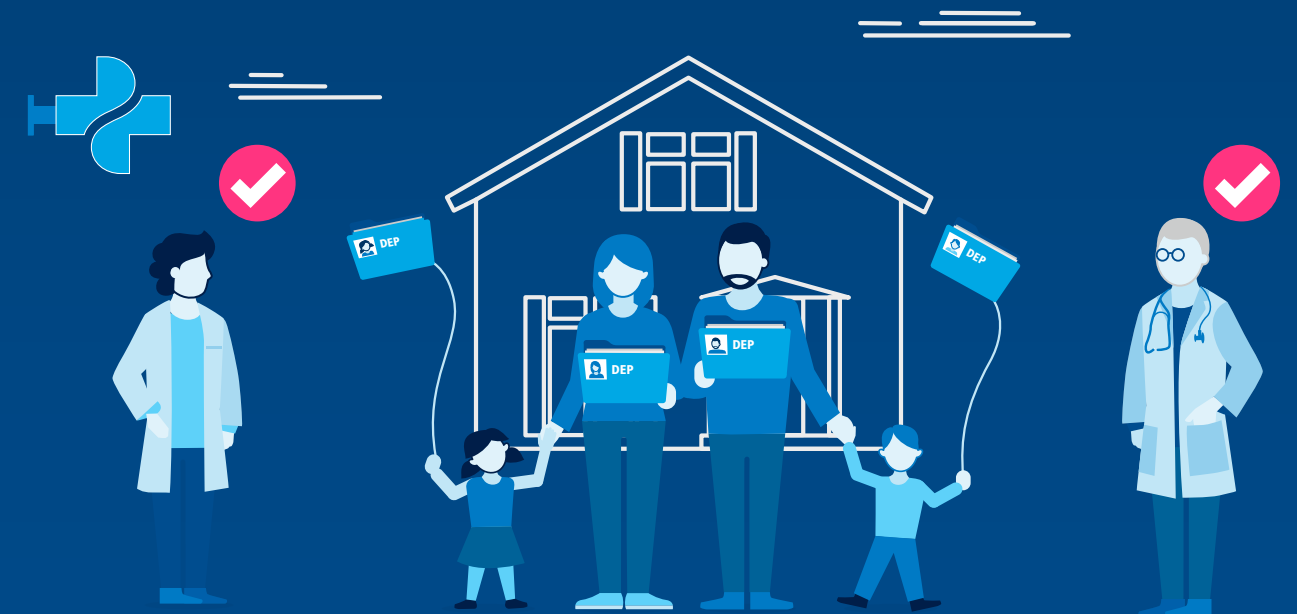
L'enregistrement de ces données est possible du fait que chaque personne doit s'identifier

Tous les accès ou tentatives d'accès au DEP sont consignés.

formellement avant d'accéder au DEP. Vous êtes la seule personne à pouvoir consulter ce journal d'accès.

Le DEP en action

Le DEP pour toute la famille



Marie Leblanc et Marius Meier vivent avec leurs deux enfants, Nora et Louis, dans une petite maison à la campagne. Tous les quatre possèdent un DEP.

Marie s'est définie comme représentante pour ses enfants. Elle peut ainsi gérer les DEP de Nora et Louis. C'est très pratique, car, avec le DEP, toutes les informations importantes sur la santé de ses enfants lui sont disponibles sous forme numérique. Ainsi, aucune vaccination ni aucun examen de prévention ne lui échappent. Le rapport de Nora après sa visite chez le pédiatre peut aussi être consulté par sa mère.

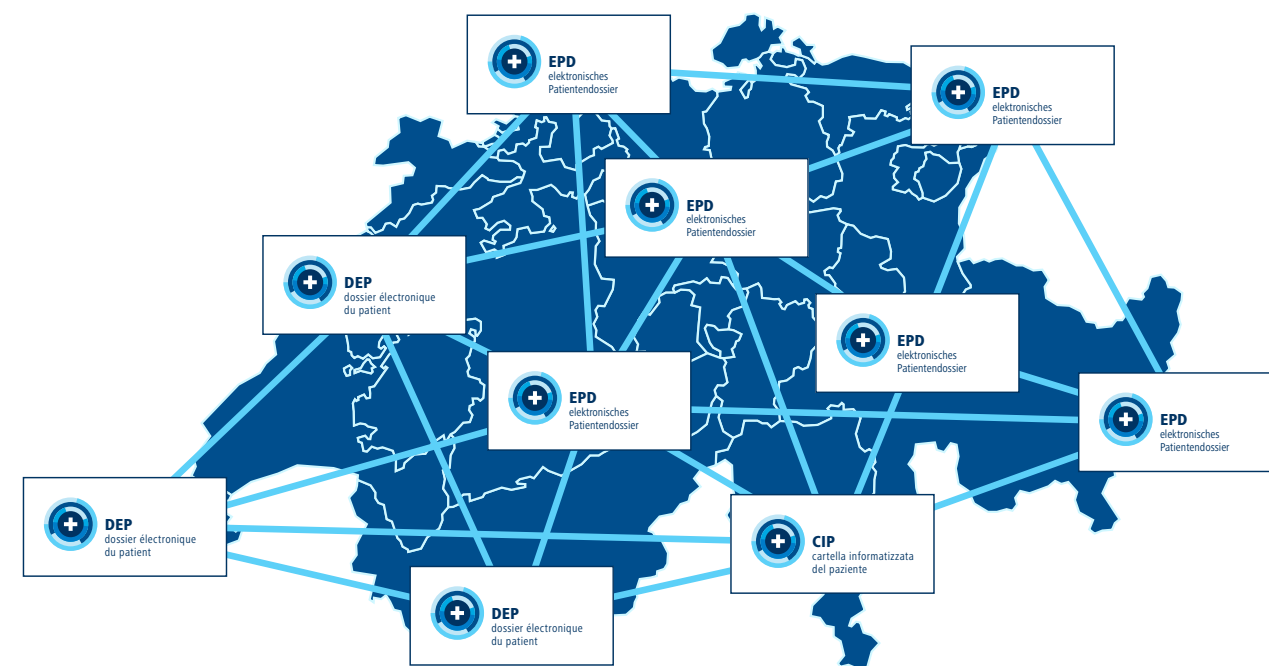


« Le DEP en action » en vidéo :
www.dossierpatient.ch/clips

5. Comment ouvrir un DEP ?

Le DEP est introduit progressivement en Suisse. Il existe différents fournisseurs de DEP en Suisse. Vous êtes libre de choisir votre fournisseur DEP personnel. Des directives nationales veillent à ce que tous les fournisseurs de DEP soient raccordés entre eux de manière sécurisée.

Choisissez votre fournisseur de DEP :
www.dossierpatient.ch/fournisseurs



En Suisse, il y aura plusieurs fournisseurs de DEP régionaux et nationaux.

«
La numérisation du système de
santé est en marche et répond à un
besoin des Suisses.
»

Lukas Golder,
institut de recherche gfs.bern

Combien coûte le DEP ?

Il n'est pas prévu que la population paie pour utiliser le DEP. Toutefois, chaque fournisseur DEP décidera si son service est payant. Le fournisseur doit trouver lui-même une source de financement viable pour le DEP. Celle-ci peut être composée de subventions publiques, des cotisations de membres des institutions de soins affiliées ou de prestations complémentaires payantes liées au DEP.

La Confédération a soutenu financièrement la mise en place du DEP à hauteur de 30 millions de francs.

Qui fournit le DEP ?

Les fournisseurs du DEP sont des associations régionales ou nationales de professionnels de la santé et de leurs institutions. Les hôpitaux, EMS, maisons de naissance, cabinets médicaux, pharmacies, services

Les fournisseurs DEP sont des regroupements de professionnels de la santé et de leurs institutions.

de soins à domicile ou thérapeutes peuvent faire partie de telles associations ou communautés. Elles informent les patients en détail sur le DEP, leur font signer un consente-

ment en personne ou par voie numérique et ouvrent ensuite leur dossier. Puisqu'il existe différents fournisseurs, le DEP n'aura pas toujours le même aspect.

Tous les fournisseurs de DEP doivent répondre aux mêmes prescriptions juridiques valables au niveau national. Seuls ceux qui ont mis en œuvre les exigences de sécurité élevées et sont certifiés avec succès pourront bénéficier de la marque de certification officielle. Le DEP fonctionne au-delà des frontières cantonales et entre les différents fournisseurs; il n'est donc pas nécessaire d'être affilié auprès du même fournisseur que son professionnel de la santé. Vous pouvez choisir librement votre fournisseur de DEP et en changer en tout temps. Les professionnels de la santé ou les institutions de soins sont également libres de leur choix, sauf exigences particulières des cantons.

Qui décide de l'ouverture ?

Le DEP étant volontaire, vous êtes seul à décider si vous voulez en ouvrir un. Même si vous êtes dans un hôpital où le DEP est utilisé, il n'est pas ouvert automatiquement. Il faut toujours votre consentement.

Vous pouvez révoquer votre consentement pour

Vous êtes seul à décider si vous souhaitez ouvrir un DEP. Vous pouvez aussi le supprimer par la suite.

le DEP en tout temps et sans avoir à vous justifier. Dans ce cas, votre DEP sera effacé avec tous les documents qu'il contient. Comme il ne s'agit que de copies, vos données

médicales restent dans les systèmes informatiques des professionnels de la santé.

Si, par la suite, vous souhaitez rouvrir un DEP, vous devrez suivre une nouvelle fois les différentes étapes. Un nouveau numéro d'identification du patient vous sera attribué et votre dossier ne contiendra plus les documents qui y figuraient avant la fermeture.

Apprenez-en plus sur la certification:
www.dossierpatient.ch/certification

Le DEP en action

Le DEP pour toute la Suisse



Noah Dubois est un passionné de VTT. Le week-end, sa compagne et lui quittent la plupart du temps la ville pour se rendre dans les montagnes valaisannes. Lors d'une de ses sorties, Noah fait une chute. Il a de fortes douleurs à la jambe et se fait transporter à l'hôpital le plus proche. On lui fait passer une radiographie. Le médecin urgentiste lui diagnostique une fracture du péroné et lui pose un plâtre. Noah reçoit également des anti-inflammatoires. Le médecin copie les résultats radiographiques, le rapport de sortie et l'aperçu

actualisé des médicaments de Noah dans son dossier électronique du patient, appelé le DEP.

De retour à Neuchâtel, Noah se rend pour un contrôle de suivi chez son médecin de famille, à qui il a donné le droit d'accéder à son DEP au préalable. Ainsi, son médecin a déjà pu étudier les résultats radiographiques, étant donné que le DEP fonctionne dans toute la Suisse par-delà les frontières cantonales.



« Le DEP en action » en vidéo :
www.dossierpatient.ch/clips

Comment obtenir un DEP ?

1. Choix du fournisseur de DEP

Sur l'aperçu des fournisseurs, vous trouvez la liste de tous les fournisseurs certifiés, avec les principales indications. Vous trouverez aussi dans certains cas des informations et un soutien supplémentaires auprès des organisations de patients, des ligues de santé ou des professionnels de la santé.



Choisissez votre fournisseur de DEP :
www.dossierpatient.ch/fournisseurs

2. Trouver un point d'ouverture

Vous pouvez également trouver sur le portail d'aperçu où il vous est possible d'ouvrir un DEP. Selon le fournisseur de DEP, l'ouverture est possible, par exemple, à l'hôpital, auprès d'une institution publique ou en ligne.

3. Obtenir une identité électronique

Pour un accès sécurisé au DEP, vous avez besoin d'une identité électronique certifiée. La procédure pour en obtenir une diffère d'un fournisseur de DEP

**Quelques étapes
suffisent pour obtenir
un DEP – les modalités
d'inscription varient
toutefois en fonction
du fournisseur.**

à l'autre. Chez certains d'entre eux, cela peut se faire en même temps que l'ouverture d'un DEP. Le portail d'aperçu fournit également des informations détaillées à ce sujet pour chaque fournisseur.

«
Pour que cela ne reste pas une cathédrale dans le désert, il sera essentiel non seulement que les patients adhèrent massivement mais aussi qu'ils participent activement en demandant à leur médecin d'utiliser le DEP.
»

Laura Regazzoni Meli,
secrétaire générale
de l'Association des consommatrices
et consommateurs
de la Suisse italienne

4. Consentement pour le DEP

Avant d'ouvrir un DEP, vous devez exprimer votre accord par écrit ou de manière numérique. Ce consentement n'est valable que si vous avez reçu au préalable des informations détaillées sur le DEP et ses règles.

5. Ouverture du DEP

Pour ouvrir le DEP, vous devez vous identifier. Vous devez également indiquer le numéro AVS afin d'obtenir un numéro d'identification unique du patient.

6. Configurer le DEP

Vous pouvez maintenant vous connecter à votre DEP dans le portail d'accès de votre fournisseur de DEP. Dans le DEP, vous pouvez rechercher les professionnels de la santé qui s'occupent de vous et leur attribuer des droits d'accès ; vous pouvez également gérer vos documents et ajouter vos propres fichiers à votre DEP.

«
**Ceux qui enregistrent leurs
documents de santé les plus
importants dans le dossier
électronique du patient permettent
aux professionnels de la santé
d'accéder rapidement et facilement
aux informations pertinentes.
Cela réduit le risque de décisions
erronées.**

»

Lukas Engelberger,
président de la Conférence
des directrices et directeurs cantonaux
de la santé (CDS),
chef du Département
de la santé de Bâle-Ville



Testez vos connaissances sur le DEP :
www.dossierpatient.ch/test

Abonnez-vous à la Newsletter du DEP
et tenez-vous au courant :
www.dossierpatient.ch/newsletter

Trouvez une manifestation DEP dans votre région :
www.dossierpatient.ch/faq

V2.0-12.2020
311.212.f

© eHealth Suisse

Éditeur : eHealth Suisse, centre de compétence et
de coordination de la Confédération et des cantons,
Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Berne, Suisse

2^e édition, décembre 2020

En cas de questions, veuillez nous contacter par courriel :
info@e-health-suisse.ch

Pour commander d'autres publications :
www.dossierpatient.ch/publications

Remarque : les noms de personnes cités aux
pages 10, 17, 24, 29 et 32 sont fictifs.

Concept et design
confident Markenkommunikation
Hard 4
8408 Winterthur

Restez informé/e.

Tenez-vous au courant des derniers développements du DEP :

www.dossierpatient.ch

Et choisissez votre fournisseur :

www.dossierpatient.ch/fournisseurs

ehealthsuisse

Kompetenz- und Koordinationsstelle
von Bund und Kantonen

Centre de compétences et de coordination
de la Confédération et des cantons

Centro di competenza e di coordinamento
di Confederazione e Cantoni



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Konferenz der kantonalen Gesundheits-
direktorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs
cantonaux de la santé
Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali della sanità